



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Situation financière des centres socioculturels

Question écrite n° 18123

Texte de la question

M. Jean-Marie Fiévet attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la situation financière des centres socioculturels. Partout en France, les centres socioculturels, qui constituent le plus grand réseau social du pays, se mobilisent pour alerter sur leur situation financière fragilisée. En effet, les effets conjugués de l'inflation et de la baisse des subventions menacent la pérennité de ces structures pourtant indispensables à la vie sociale, culturelle et démocratique des territoires. D'un côté, l'inflation impacte durement les charges de fonctionnement des centres socioculturels, notamment celles liées à la restauration et à l'accueil de loisirs, avec des hausses pouvant atteindre 37 %. De l'autre côté, les subventions publiques, qui représentent 70 % des financements de ces structures, ne suivent pas le rythme et ne permettent plus de couvrir les besoins croissants. La situation est particulièrement alarmante dans certains centres qui risquent de fermer leurs portes. Or la fermeture de ce type de structure priverait les habitants d'un lieu essentiel de lien social, d'animation et d'accès aux services publics, fragilisant et isolant d'autant plus les populations déjà en difficulté. Ainsi, il souhaite connaître les mesures qu'elle entend mettre en œuvre en ce contexte difficile, pour aider les centres socioculturels, véritables piliers de la cohésion des territoires, essentiels à l'éducation populaire et au maintien et renforcement du lien social.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Fiévet](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18123

Rubrique : Institutions sociales et médico sociales

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 mai 2024](#), page 4223

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)